



Retrait du 2 ème nom de famille

Par **Stephenet**, le **19/08/2016 à 13:29**

Bonjour ,
Mon fils porte mon nom suivi de celui du papa depuis sa naissance. Il a 11 ans et son père ayant rompu le contact depuis 3 ans , il demande à ne plus porter le nom de celui-ci.
Un jugement a retiré aux père l'autorité parentale , mais pas ses droits.
Nous n'avons pas la possibilité de demander à celui-ci son accord pour la demande de notre fils.
Quelle démarche dois-je faire pour que mon fils ne porte plus que son 1er nom de famille ?
Je vous remercie.

Par **amajuris**, le **19/08/2016 à 17:34**

bonjour,
demander à retirer un nom à un nom de famille revient à demander un changement de nom de famille.
je ne crois que votre motif, absence de relation du père avec ses enfants, ne permet pas d'obtenir le changement de nom que les 2 parents ont donné à leurs enfants.
voir ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>
salutations